

Rapport d'activités 2013-2014

nous sommes
déménagés

notre bureau est maintenant situé au

275, rue du Parvis, bureau 203
Québec (Québec) G1K 6G7



Rapport d'activités 2013-2014
du Groupe Alter Justice

Présenté lors de l'Assemblée générale du
19 juin 2014

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	5
Énoncé de mission.....	5
Principaux objectifs	5
Programmes.....	5
CLIENTÈLE	6
Population rejointe par l'organisme	6
La population générale	6
Les personnes judiciarisées	6
La population correctionnelle.....	6
FAITS SAILLANTS 2013-2014	8
BILAN GÉNÉRAL 2013-2014	9
LES PROGRAMMES	11
1. Régie Interne	13
Description du programme.....	13
Objectifs du programme	13
Objectifs généraux :	13
Objectifs 2013-2014 :	13
Réalizations 2013-2014	13
Assemblée générale	13
Conseil d'administration.....	13
Promotion de l'organisme	14
Politiques.....	14
Préparation du déménagement de l'organisme	14
Membres et sympathisants	14
Bénévoles	15
Équipe des employés.....	15
2. Service téléphonique	16
Description du programme.....	16
Objectifs du programme	16
Objectifs généraux :	16
Objectifs 2013-2014 :	16
Territoire desservi par le service téléphonique.....	16
Dossiers traités en 2013-2014.....	17
Provenance des appels	17
Statut de l'appelant.....	17
Établissements visés	17
Nature des dossiers.....	17
3. Détention	19
Description du programme.....	19
Objectifs du programme	19
Objectifs généraux :	19
Objectif 2013-2014 :	19
Réalizations 2013-2014	19
Ateliers en détention	19
4. Réinsertion	21
Description du programme.....	21
Objectifs du programme	21
Objectifs généraux :	21
Objectif 2013-2014 :	21
Réalizations 2013-2014	21
Aide et accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire.....	22
Dossiers traités en 2013-2014.....	22

Ateliers d'information	22
5. Dossiers.....	24
Description du programme.....	24
Objectifs du programme	24
Objectifs généraux :	24
Objectifs 2013-2014.....	24
Réalizations 2013-2014	24
Interventions médiatiques.....	24
Action de mobilisation sociale	25
Rencontre avec l'administration de l'EDQ	25
Autres rencontres	25
Suivi des modifications législatives.....	25
6. Sensibilisation & Recherche	26
Description du programme.....	26
Objectifs du programme	26
Objectifs généraux :	26
Objectifs 2013-2014.....	26
Réalizations 2013-2014	26
Le Bulletin.....	26
Unité 9 : de la fiction à la réalité.....	27
Présence Internet	27
Développement de nouveaux ateliers d'information.....	28
Rencontres ponctuelles et kiosques d'information	28
7. Représentations / Affiliations.....	29
Description du programme.....	29
Objectifs du programme	29
Objectif général :	29
Objectifs 2013-2014 :	29
Réalizations 2013-2014	29
Retrait du Fonds de solidarité des groupes populaires.....	29
Centre communautaire du centre-ville de Québec (CCCVO)	29
Autres participations ponctuelles.....	30
ANNEXE 1	31
Service d'information téléphonique : description des motifs des dossiers	31
ANNEXE 2	32
Service d'information téléphonique : répartition des dossiers ouverts (2013-2014).....	32
ANNEXE 3	34
Aide et accompagnement à la demande de pardon répartition des dossiers traités (2013 - 2014).....	34

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Alter Justice est un organisme à but non lucratif qui offre divers programmes d'intervention, d'information et de soutien à l'intention des personnes touchées par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour).

L'organisme intervient principalement auprès des personnes judiciarisées et de leurs proches afin de leur offrir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, sur les droits et obligations en milieu carcéral, le casier judiciaire et la demande de pardon. L'organisme vise également à favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciarisées en les soutenant dans leurs démarches entourant la demande de suspension du casier judiciaire (pardon).

Alter Justice regroupe des citoyens et organismes de tous horizons, qui ont à cœur le respect de la dignité humaine et la justice sociale, qui s'intéressent au bon fonctionnement du système correctionnel et qui favorisent une approche axée sur la réinsertion sociale et la prévention en matière de criminalité.

ÉNONCÉ DE MISSION

Participer au développement d'une société sécuritaire en favorisant la réinsertion sociale des personnes judiciarisées, en œuvrant pour l'avancement d'un système correctionnel basé sur des principes et des pratiques qui visent la réhabilitation et qui assurent le respect des droits humains et en encourageant les initiatives visant la prévention de la criminalité et le développement d'alternatives à la judiciarisation et aux sanctions privatives de liberté.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

1. Offrir des programmes d'intervention, d'information et autres services de soutien à l'intention des personnes touchées par la détention et la judiciarisation;
2. Offrir de l'information concernant les droits, obligations et recours des personnes incarcérées ou judiciarisées afin de favoriser le respect de leurs droits;
3. Favoriser l'accès aux lois, règlements et politiques concernant les personnes incarcérées dans un établissement correctionnel au Québec;
4. Mener, encourager ou collaborer à des initiatives visant la prévention de la criminalité, les alternatives à la judiciarisation ou aux sanctions privatives de liberté, l'amélioration des conditions de détention ou la réinsertion sociale;
5. Renseigner et sensibiliser la population aux enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale;
6. Mener, encourager ou collaborer à la recherche sur tout sujet relié à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale et y favoriser l'accès;
7. Engager et maintenir des relations avec des personnes ou des groupes dont les préoccupations rejoignent celles de l'organisme.

PROGRAMMES

La mission de l'organisme est organisée autour des sept programmes suivants :

1. Régie interne
2. Service d'information téléphonique
3. Détention
4. Réinsertion
5. Dossiers
6. Sensibilisation et recherche
7. Activités de représentation / Affiliations

CLIENTÈLE

POPULATION REJOINTE PAR L'ORGANISME

La population rejointe par l'organisme varie en fonction des programmes. Principalement, nos services et actions s'adressent à toute personne touchée par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour) ou qui s'intéresse à ces sujets.

La clientèle faisant appel à nos services est composée principalement de personnes incarcérées dans un établissement provincial, de personnes judiciarisées et de leurs proches.

La population générale

Nos actions visant à favoriser l'accès à l'information au sujet du système correctionnel québécois et du casier judiciaire permettent de rejoindre des proches des personnes judiciarisées.

Par ailleurs, nos actions de sensibilisation, d'information et de recherche bénéficient à l'ensemble de la population.

Les personnes judiciarisées

L'expression « clientèle judiciarisée » englobe toute personne possédant un casier judiciaire, sans que celle-ci ait nécessairement été incarcérée. En effet, il est estimé que seulement 35 % de la clientèle judiciarisée a été incarcérée à un moment ou un autre au sein d'un établissement de détention provincial ou fédéral.¹

Selon la Gendarmerie royale du Canada, près de quatre (4) millions de Canadiens ont un casier judiciaire, ce qui représente environ 15 % de la population adulte du Canada. Le casier judiciaire a des répercussions socioéconomiques qui peuvent nuire à la réhabilitation sociale des personnes judiciarisées. Les difficultés qu'elles éprouvent en matière d'accès à l'emploi, d'assurances et de logement ou encore les contraintes lors des voyages à l'extérieur des frontières canadiennes et de l'immigration en sont quelques exemples.

¹ : Comité aviseur pour la clientèle judiciarisée adulte, site Internet.

Tout ceci conduit à l'exclusion sociale de ces gens et à leur maintien dans la marginalité.

La population correctionnelle

Ses caractéristiques sociales²

En fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait global de la clientèle carcérale.

Environ 90 % de celle-ci est composée d'individus de sexe masculin qui sont, dans un peu plus de la moitié des cas, célibataires.

Par ailleurs, le décrochage scolaire est un phénomène observé chez près de 62 % de la clientèle correctionnelle.

De surcroît, une grande proportion de celle-ci vivait dans une situation de pauvreté avant leur incarcération : le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels.

Bien qu'une majorité des personnes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, près de 90 % d'entre elles déclaraient des revenus largement inférieurs au salaire net du Canadien moyen. Seule une minorité (35 %) des contrevenants ont travaillé de manière continue depuis la fin de leurs études. Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue d'ailleurs un facteur limitant considérablement leur insertion socioprofessionnelle. Plus précisément, 64 % des personnes incarcérées ne sont titulaires d'aucun diplôme.

En outre, un bon nombre de personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37 % d'entre elles ont été victimes de violence parentale, 18 % ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou en centre d'accueil.

De plus, les troubles de santé mentale sont très fréquents en milieu carcéral. Selon une étude du Protecteur du citoyen, rendue publique en mai 2011, 61 % des personnes incarcérées dans les centres de détention du Québec avaient à leur dossier, au cours des cinq années précédentes, au

² : Données tirées du document *Portrait de la clientèle correctionnel du Québec 2001*, disponible sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

moins un diagnostic évoquant un problème de santé mentale et/ou une consommation problématique d'alcool ou de drogues. Les troubles plus graves touchent 25 % des personnes incarcérées. En comparaison, 20 % de la population dans son ensemble développera un problème de santé mentale au cours de sa vie. Les troubles graves et persistants affectent quant à eux de 1 % à 3 % de la population.³

Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. En effet, 54 % de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue. Pour plusieurs d'entre eux, il s'agissait d'une consommation quotidienne.

Ses caractéristiques criminelles⁴

Les statistiques correctionnelles du Québec et sur la criminalité nous permettent de dresser un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

Ce sont les *crimes contre la propriété* qui constituent la très grande majorité (63 %) des infractions au *Code criminel* compilées, alors que les *crimes contre la personne* comptent pour 24 % et les *autres infractions* au *Code criminel* pour 13 %.

Contrairement à ce que plusieurs croient, le taux de criminalité, au Québec et au Canada, est relativement bas et poursuit une tendance globale à la baisse depuis le début des années 1990. Ce taux s'établissait à 4 216 / 100 000 habitants en 2012 au Québec, soit une baisse de 3% par rapport à l'année précédente. Pour la même année, ce taux était de 5 588 au Canada, soit le plus faible taux depuis 1972.

Les cinq principaux types de délits commis en 2012 au Québec sont, dans un ordre décroissant :

- les vols de moins de 5 000 \$ (22 %);
- les introductions par effraction (12 %);
- les voies de fait (11 %);
- les méfaits (10.15 %);
- les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (10.21 %).

³ : Protecteur du citoyen, *Rapport du Protecteur du citoyen pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale*, Québec, Protecteur du citoyen, 2011. p. 15-16.

⁴ : Données tirées de : Ministère de la Sécurité publique. *La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances*, publiées le 25 juillet 2013, pour les données sur la criminalité | Ministère de la Sécurité publique du Québec. Statistiques correctionnelles du Québec 2012-2013, publié le 18 septembre 2013, pour les données sur la détention & Statistique Canada, Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012, publiées le 25 juillet 2013, pour les données sur la criminalité au Canada.

Les *voies de fait* constituent l'infraction prédominante des infractions contre la personne. Elles représentent plus de la moitié des infractions violentes. Plus précisément, les *voies de fait* et les *menaces* représentent à elles seules près de 75% des infractions contre la personne au Québec.

Encore une fois, bien que la criminalité soit en baisse, le nombre d'admissions dans les prisons québécoises a connu une augmentation. En 2012-2013, 42 720 admissions ont été enregistrées dans les prisons québécoises. C'est tout près de 1 000 admissions de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 2,3 %.

Malgré l'adoption par le gouvernement fédéral de la loi réduisant le calcul de jours de réduction de peine pour le temps passé en détention provisoire, il semble que l'objectif visé par cette loi n'ait pas été atteint, puisqu'encore cette année, la population moyenne quotidienne des personnes incarcérées durant leur procès a augmenté de 7.5%

La population incarcérée en attente de procès représente près de la moitié des personnes actuellement incarcérées dans les prisons du Québec.

En moyenne, on comptait chaque jour 5 030 personnes en détention au Québec, sur une capacité totale de 4 760 places. Malgré l'ajout de places dans le réseau au cours des dernières années, tout indique que le problème de surpopulation carcérale semble s'être accentué en 2012-2013.

Contrairement à la croyance populaire, peu de personnes obtiennent une permission de sortir, incluant la permission de sortir à des fins de réinsertion sociale, communément appelée « le sixième ». La population moyenne quotidienne en permission de sortir, tous types confondus, s'élevait à 282 personnes en 2012-2013, soit 5.6% de la population carcérale.

FAITS SAILLANTS | 2013–2014

JUIN 2013

- Assemblée générale – Alter Justice;

JUILLET 2013

- Processus d'embauche d'une nouvelle employée;
- Campagne de mobilisation | Pétition contre la discrimination reliée au casier judiciaire en matière d'assurances;
- Envoi bilan annuel aux membres;
- CCCVQ | Recherche de financement supplémentaire;
- Demande pour le remplacement des ordinateurs | Fonds de mise à niveau Centraide Qc;

AOÛT 2013

- Accueil et formation d'une nouvelle intervenante, Roxanne Sévigny;

SEPTEMBRE 2014

- Pétition | Dépôt à l'Assemblée nationale du Québec;
- Participation à l'Assemblée générale du RÉPAC 03-12;
- Début d'une série de cinq (5) kiosques dans le cadre de la caravane des découvreurs;
- Demande de financement | CRC;
- Demande de reconduction de l'aide financière | SACAIS;
- Demande de reconduction de l'aide financière | Centraide Qc;

OCTOBRE 2014

- Formation SOQUIJ;
- Participation à l'annonce du volet *Solidarité* du gouvernement du Québec;
- Départ de Justin Sirois-Marcil, retour à deux employés;

DÉCEMBRE 2014

- Rencontre | Centre de justice réparatrice;
- Parution du Bulletin – Vol. 15, N°1;

JANVIER 2014

- CCCVQ | Rencontre spéciale des trois organismes;
- Accueil de stagiaires;

FÉVRIER 2014

- Recherche et visite de nouveaux locaux;
- CCCVQ | Démarches de mise en vente de l'immeuble;
- Entrevue | État des prisons, dossiers généraux;
- Entrevue Le Droit | Visites en détention;
- Entrevue Journal de Québec | Médicaments en détention;

MARS 2014

- Rencontre avec le coordonnateur régional, Liaison avec la collectivité des Services correctionnels du Canada;
- Participation à la conférence sur les enjeux du retour en communauté d'un détenu sous surveillance correctionnelle, Université Laval;
- Entrevue | Radio Canada Estrie | Interdiction de fumer;
- Rencontre avec le responsable du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour les adultes du Centre d'éducation des adultes des Découvreurs;
- Participation à la consultation publique sur les infractions liées à la prostitution au Canada;
- Parution du Bulletin – Vol. 15, N°2;

AVRIL 2014

- CCCVQ | Mise en vente et offre d'achat de l'immeuble;
- Participation à l'Assemblée générale extraordinaire du RÉPAC 03-12;
- Négociation et signature du bail pour le nouveau local;
- Ateliers à l'Établissement de détention de Québec, Secteur masculin;
- Rencontre des partenaires de stage de la Faculté de Droit de l'Université Laval;
- Kiosque | Forum sur le Parvis organisé par la Ligue des droits et libertés section Québec;
- Déménagement | Tri, numérisation et archivage des documents de l'organisme;

MAI 2014

- Déménagement | Préparation, boîtes, modifications fournisseurs;
- Entrevue Radio Canada | Rapport du vérificateur général, surpopulation carcérale;
- Atelier à l'Établissement de détention de Québec, Secteur féminin;
- Assemblée générale du CCCVQ;
- Participation à l'Assemblée générale de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches;

JUIN 2014

- Parution du Bulletin – Vol. 15, N°3;
- Déménagement de l'organisme;

BILAN GÉNÉRAL | 2013-2014

L'année qui vient de s'écouler a été ponctuée par d'importants changements et bouleversements qui marquent la fin d'une époque pour Alter Justice et la transition vers un nouveau départ que nous souhaitons positif et surtout plus « calme ». Malgré cela, Alter Justice a réussi à accomplir beaucoup de travail cette année où, encore une fois, des records ont été dépassés.

Tout d'abord, soulignons les changements au sein de l'équipe de travail et la réorganisation de certaines tâches et actions en conséquence. Comme mentionné dans le Plan d'action 2013-2014 adopté lors de la dernière assemblée générale, Alter Justice a dû revenir en cours d'année à deux employés au lieu de trois, en raison du maintien de son financement. Pour cette raison, certaines actions ont dû être révisées, car il était impossible de maintenir au même niveau que les dernières années l'ensemble des activités et services de l'organisme. Vis-à-vis la popularité grandissante de notre nouveau volet Réinsertion, Alter Justice tenait à préserver ses nouveaux programmes d'intervention et activités à cet égard.

Toujours en ce qui concerne l'équipe de travail, mentionnons aussi le remplacement d'un employé au courant de l'été 2013. Par ailleurs, nous avons eu la chance d'accueillir deux stagiaires à l'hiver 2014. Bien que cela demande un certain temps pour la formation et la supervision, l'aide apportée par ces dernières aura été fort utile en cette période particulièrement chargée pour Alter Justice en raison notamment du dossier du Centre communautaire du centre-ville de Québec (CCCVO) où nos locaux sont situés.

C'est certainement par ailleurs le principal changement important pour l'organisme cette année, puisque 2014 marque la dernière année d'existence du CCCVO, où l'organisme loge depuis août 1979.

Alter Justice étant l'un des trois membres gestionnaires du centre, le dossier du CCCVO a encore pris une place importante tout au long de l'année et a rendu difficile le maintien de l'équilibre dans les divers programmes.

On se rappellera que l'année dernière, les trois groupes membres du CCCVO ont travaillé d'arrache-pied pour remplir les nombreuses tâches et exigences nécessaires au dépôt des demandes de financement auprès des divers paliers gouvernementaux pour assurer la survie du CCCVO et de nos locaux. En raison de l'état de vétusté de l'immeuble et de l'affaissement de la partie arrière, la démolition de la rallonge et sa reconstruction s'avérait nécessaire et urgente.

Or, nous apprenions au début de l'été 2013 que notre demande de soutien financier n'avait pas été retenue par le gouvernement fédéral, dans le cadre du programme du *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire*. Comme le financement de ce programme représentait la majeure partie des sommes nécessaires à la réalisation des travaux, ceux-ci ne pouvaient être réalisés, malgré l'appui obtenu d'autres bailleurs de fonds.

Après de nombreuses tentatives infructueuses menées durant l'été et l'automne pour tenter de trouver les sommes manquantes pour permettre la réalisation des travaux, les trois membres du CCCVO ont dû se résoudre à mettre en vente l'immeuble du 570 rue du Roi et ainsi fermer le CCCVO après 50 ans d'existence dans le quartier Saint-Roch.

Dès lors, Alter Justice a dû mettre en priorité les actions visant la recherche d'un nouveau local et la préparation du déménagement, tout cela en parallèle aux démarches entourant la vente de l'immeuble. Par le fait même, en prévision d'une éventuelle hausse des frais de location à venir, du risque de devoir payer quelques mois de loyer en « double » (selon les disponibilités du nouveau local et de la vente rapide ou non de l'immeuble) et du fait que l'organisme devra inévitablement voir à l'achat de certains équipements et mobilier dû à son déménagement, certaines dépenses prévues au budget 2013-2014 ont été « mises sur la glace ». C'est le cas par exemple de l'impression des dépliants, ce qui d'ailleurs aurait été peu judicieux considérant le changement d'adresse à venir.

Cette gestion rigoureuse, jumelée à une hausse des dons, a permis à Alter Justice de dégager un surplus à la fin de l'exercice financier 2013-2014 qui offre une sécurité financière et une marge de manœuvre en vue du déménagement.

Nonobstant ces bouleversements, Alter Justice s'est encore une fois surpassé cette année. La majeure partie des actions prévues ont été réalisées et le succès de notre nouveau volet *Réinsertion* est à souligner.

Cette année encore, le nombre de dossiers traités à notre service téléphonique bat un record. Au total, 464 dossiers ont été traités en 2013-2014 par les intervenants. Aussi, nous avons réalisé 96 rencontres individuelles dans le cadre de notre programme d'aide et d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire et 117 personnes ont assisté à nos ateliers d'éducation populaire sur les répercussions du casier judiciaire.

Du côté de la détention, 53 personnes ont assisté à nos ateliers en détention et nos intervenants ont rencontré la direction de l'Établissement de détention de Québec à la suite de ces ateliers.

Nous avons également poursuivi cette année notre action de mobilisation sociale. Notre pétition portant sur la discrimination des personnes judiciairisées et de leurs proches en matière d'assurances a recueilli 534 signatures et a été déposée en septembre 2013 à l'Assemblée nationale du Québec.

Bien que moins actif sur les réseaux sociaux en comparaison avec l'an dernier, notre dossier Unité 9, visant à informer et sensibiliser la population à la réalité du milieu carcéral, a continué de susciter un intérêt marqué. Au moins 10 630 visiteurs sont entrés sur l'une de nos fiches d'information durant l'année. De même, le nombre de visites de notre site Internet a à nouveau battu un record en 2013-2014 avec 78 690 visites. Aussi, Alter Justice a tenu six kiosques d'information durant l'année.

Finalement, l'équipe des bénévoles et des employés ont assuré la parution de trois bulletins, dont la mise en page a été améliorée cette année. Afin de réduire la charge de travail en raison de la diminution du nombre d'employés, le bulletin estival qui présente le bilan de l'année de l'organisme a été remplacé par une communication simplifiée destinée aux membres de l'organisme, comme

prévu au Plan d'action adopté lors de la dernière assemblée générale.

Bref, l'équipe d'Alter Justice a été fort occupée tout au long de l'année et a réussi, malgré de nombreuses embûches, à accomplir plusieurs actions et activités.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'implication exceptionnelle de nos bénévoles. Nous tenons encore une fois à les remercier bien sincèrement de leur implication et de leur compréhension durant cette année très chargée. La qualité de leur travail mérite d'être soulignée. Par leur dévouement, ils permettent à l'organisme d'accomplir beaucoup plus.

Merci également à tous nos membres, sympathisants et bailleurs de fonds, partenaires et donateurs qui, par leur appui, permettent à Alter Justice d'aider et de soutenir de nombreuses personnes bien souvent marginalisées et stigmatisées.

Après avoir traversé quelques années difficiles et mouvementées suite à la mise sur pied de nouveaux programmes d'intervention, du décès de notre coordonnatrice et aux bouleversements liés dossier du CCCVQ où nous sommes situés depuis 35 ans, Alter Justice débute un tout nouveau chapitre de son histoire et nous pouvons souhaiter que celui-ci sera des plus positifs.

LES PROGRAMMES



1. Régie Interne

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme concerne la gestion et le fonctionnement démocratique de l'organisme. Il englobe l'ensemble des tâches administratives, le financement de l'organisme, les ressources humaines et les relations avec les membres.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Assurer le fonctionnement démocratique de l'organisme.
 - Veiller à une saine gestion des ressources humaines et financières de l'organisme;
 - Voir à la gestion et au recrutement des membres et bénévoles;
 - Voir à la recherche de financement.

Objectifs 2013-2014 :

- Voir à l'embauche et à la formation d'un nouvel employé;
- Travailler à l'intégration de bénévoles dans l'accomplissement de certaines tâches et assurer leur formation;
- Réaliser ou offrir des séances de formation aux employés ou aux membres du Conseil d'administration, au besoin;
- Réviser la Politique sur les conditions de travail des employés;
- Élaborer une politique de gestion de ressources financières.

RÉALISATIONS 2013-2014

Assemblée générale

Conformément aux statuts et règlements de l'organisme, l'assemblée générale s'est tenue le 20 juin 2013. Les membres présents ont procédé à l'élection du Conseil d'administration, adopté les perspectives d'action et les prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration pour l'année 2013-2014 était formé par :

Présidente : Marie-Christine Lavoie
Vice-présidente : Mélissa Devost
Secrétaire-Trésorière : Caroline Pelletier
Administratrice : Ariane Gagnon-Rocque
Administratrice : Cynthia Paquet*
Administrateur : Pascal Dominique Legault
Administrateur : Justin Sirois-Marcil*
Représentant des employéEs : Eric Bélisle

* Monsieur Justin Sirois-Marcil a été coopté le 29 janvier 2014 en remplacement de madame Cynthia Paquet qui a quitté ses fonctions à la même date.

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf (9) reprises aux dates suivantes : 23 avril 2013, 4 juin 2013, 20 juin 2013, 25 septembre 2013, 23 octobre 2013, 27 novembre 2013, 29 janvier 2014, 26 février 2014 et 26 mars 2014.

Promotion de l'organisme

Environ 170 dépliants et une quarantaine d'affiches ont été distribués cette année, à la demande d'organismes et de personnes qui nous ont approchés. En prévision du déménagement de l'organisme, toutes les demandes de dépliants reçues à compter de février 2014 ont été mises en « suspens ». Par le fait même, l'impression des dépliants prévue au budget de l'année n'a évidemment pas été faite pour cette même raison.

Politiques

Alter Justice s'est doté d'une Politique de gestion des ressources financières afin de préciser et d'encadrer les règles et les responsabilités entourant la gestion financière de l'organisme. La *Politique sur les conditions de travail des employés* a également été révisée afin de respecter le terme de cinq ans qui avait été décidé lors de son adoption initiale.

Préparation du déménagement de l'organisme

Puisqu'il a été impossible pour le CCCVQ d'obtenir le financement nécessaire à la réfection de l'immeuble, les trois organismes membres, dont Alter Justice, ont dû se résigner à mettre en vente l'immeuble et voir à la fermeture du centre. (Pour plus de détails, voir le point CCCVQ dans le programme 7).

Cette situation a fait en sorte que nous avons dû rapidement revoir les actions de l'organisme en raison du contexte prioritaire de ce dossier.

En prévision des dépenses qui, inévitablement, devront être faites à la suite du déménagement (achat de certains équipements et mobilier, révision du matériel promotionnel de l'organisme, etc.), en plus des nombreuses tâches à accomplir, il a été décidé dès janvier de revoir certaines dépenses et actions qui étaient prévues pour 2013-2014.

Ceci a permis de dégager un surplus financier pour cette année et aussi permettre à la permanence de réaliser les nombreuses tâches nécessaires pour ce dossier. C'est le cas entre autres des frais prévus pour l'impression de nouveaux dépliants et des formations qui ont été annulées.

Le surplus dégagé par ces économies permettra dans un premier temps d'assumer les frais qui seront engendrés par la relocalisation de l'organisme, en plus d'une hausse prévisible des coûts pour le loyer.

Le déménagement de l'organisme a nécessité de nombreuses démarches tout au long de l'année, plus intensivement au cours de l'hiver et du printemps 2014, notamment :

- Recherche et visites de locaux potentiels;
- Évaluation de la capacité financière de l'organisme pour un nouveau local et les assurances;
- Négociation du bail avec le locateur;
- Préparation du déménagement;
- Tri, numérisation et archivage de tous les documents et dossiers de l'organisme et destruction de certains documents;
- Conception d'un plan d'aménagement et identification des achats mobiliers à effectuer.

Après plusieurs recherches, le choix d'Alter Justice s'est arrêté sur le local situé au 275 rue du Parvis, bureau 203, à Québec.

Ce local a été retenu pour plusieurs raisons telles :

- Emplacement central, accessible par les principaux parcours d'autobus, facilitant ainsi l'accès pour notre clientèle, nos bénévoles et les employés;
- Situé à proximité du Palais de justice de Québec, de la centrale de police et du Centre de justice de proximité de Québec, ce qui facilite les démarches pour les personnes faisant appel à notre programme d'aide et d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire et permet de conserver l'achalandage en provenance de ces endroits (personnes référées);
- Situé à proximité du local de la rue du Roi, facilitant ainsi la transition;
- Local accessible pour les personnes à mobilité réduite;
- Division du local en deux bureaux, favorisant ainsi la confidentialité lors des rencontres avec les personnes judiciairisées;
- Amélioration de la qualité de travail avec des locaux plus adéquats;
- Stationnement facilement accessible;

Le déménagement de l'organisme et l'aménagement du nouveau local s'effectueront au cours des mois de juin et juillet 2014.

MEMBRES ET SYMPATHISANTS

Le membership est demeuré stable en 2013-2014. Alter Justice a accueilli quelques nouveaux membres et bénévoles qui ont remplacé d'autres personnes ayant décidé de mettre fin à leur implication.

Bien qu'il ne bénéficie pas des avantages reliés au statut de membre, le groupe des sympathisants est constitué de gens ou d'organismes qui soutiennent notre mission et qui partagent nos objectifs. Il s'agit principalement des membres Internet (Facebook) ainsi que des abonnés du bulletin et du cyber bulletin. Ceux-ci sont informés des principales actions de l'organisme et sont invités à y participer.

Le nombre de sympathisants a connu encore une hausse importante en 2013-2014. L'augmentation a été observée majoritairement sur notre page Facebook qui comptait 291 adeptes (+139) au 31 mars 2014.

Bénévoles

Alter Justice a pu compter sur l'aide précieuse d'une vingtaine de bénévoles tout au long de l'année. Ces personnes ont offert environ 300 heures de leur temps pour l'organisme.

ÉQUIPE DES EMPLOYÉS

Alter Justice a dû revenir à deux employés (32h/sem.) au cours de l'année 2013-2014, en raison du maintien du financement au niveau des années précédentes.

Le départ annoncé d'un employé, monsieur Justin Sirois-Marcil, en juin 2013, a nécessité de voir à l'embauche et à la formation d'une nouvelle personne pour pourvoir ce poste.

Le processus d'embauche s'est déroulé en juillet 2013. Le choix du comité d'embauche s'est arrêté sur madame Roxane Sévigny, qui est entrée en poste à la fin du mois d'août.

Durant les mois de septembre et d'octobre, monsieur Sirois-Marcil a travaillé à raison d'une journée semaine, permettant ainsi une meilleure transition dans l'équipe de travail et d'assurer la formation de la nouvelle employée.

Globalement, 3 456 heures ont été rémunérées en 2013-2014.

Par ailleurs, Alter Justice a accueilli et assuré la supervision de deux stagiaires à l'hiver 2014, soit :

- Stagiaire en criminologie, à raison de quatre jours par semaines, durant 12 semaines ;
- Stagiaire en droit en milieu communautaire, à raison d'une journée par semaine, durant 15 semaines ;

Formations

Notre nouvelle intervenante a suivi une formation organisée par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) portant sur le Plumitif, lui permettant de se familiariser avec cet outil de travail utilisé dans le cadre de notre programme d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire.



2. Service d'information téléphonique

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le service d'information téléphonique permet à toute personne d'obtenir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, les droits, responsabilités et obligations en milieu carcéral, les impacts du casier judiciaire et les recours disponibles en cas de discrimination et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon). En outre, l'organisme peut être appelé à intervenir dans certains cas afin d'aider la personne judiciairisée dans ses démarches visant à faire valoir ses droits.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Offrir de l'information concernant les droits, obligations et recours des personnes incarcérées ou judiciairisées afin d'en favoriser le respect.
 - Offrir de l'information vulgarisée concernant les droits, obligations et recours prévus par les lois, règlements et politiques concernant le système correctionnel du Québec;
 - Offrir de l'information vulgarisée au sujet du casier judiciaire;
 - Référer les personnes aux instances susceptibles de les aider dans leurs démarches et intervenir auprès des instances concernées, s'il y a lieu;
 - Favoriser la responsabilisation de la personne en la considérant apte à entreprendre elle-même les démarches visant la résolution des problèmes rencontrés en lui offrant du soutien, s'il y a lieu.

Objectifs 2013-2014 :

- Assurer l'accès au service d'information et d'intervention téléphonique du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, à l'exception du mardi après-midi;

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Alter Justice est le seul organisme au Québec offrant un service téléphonique s'adressant aux personnes qui désirent obtenir de l'information sur les lois, règlements et politiques concernant le système correctionnel. Tous les appels effectués par les personnes incarcérées sont obligatoirement à frais virés. Par conséquent, Alter Justice accepte les frais d'appels en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec.

Bien que nous répondions à toutes les demandes d'information, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons

**Un nouveau record établi
au service téléphonique
en 2013-14**

généralement nos interventions à la clientèle de cette région.

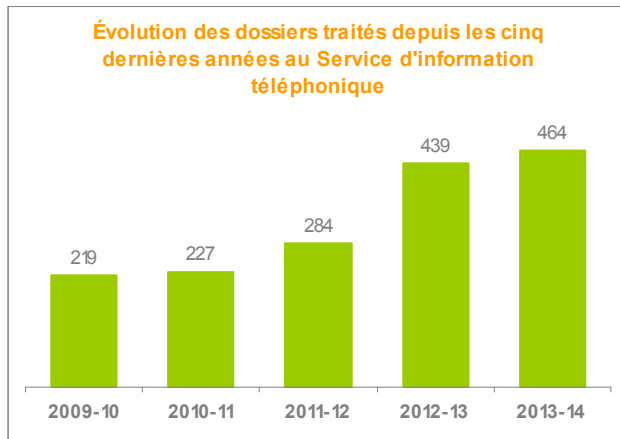
DOSSIERS TRAITÉS EN 2013-2014

Les heures d'accès au service téléphonique ont été maintenues tout au long de l'année selon l'horaire établi.

Les intervenants ont traité 464 dossiers cette année via le service d'information téléphonique. Il s'agit d'un nouveau record du nombre de dossiers traités par l'organisme depuis sa fondation en 1977.

Il est à noter que le nombre de dossiers ne correspond pas exactement au nombre d'appels reçus ni au nombre de personnes concernées puisqu'un même dossier peut toucher plus d'une personne (impact collectif) et certains dossiers nécessitent plusieurs communications (suivis) avec la personne qui nous contacte.

Le nombre de dossiers ouverts cette année représente une hausse de 6 % comparativement à l'année dernière. Cette hausse est attribuable aux demandes en provenance de l'extérieur des établissements de détention, plus particulièrement celles effectuées par les proches des personnes judiciairisées et les intervenant(e)s d'autres organismes.



Provenance des appels

On comptait en 2013-2014 203 demandes provenant d'un établissement de détention (43.8 %) et 261 demandes provenant de l'extérieur (56.5 %). Parmi les appels en provenance d'un établissement carcéral, la grande majorité (76.8%) provenait de l'Établissement de détention de Québec.

Statut de l'appelant

43 % des demandes ont été faites par des personnes incarcérées (condamnées ou en détention provisoire) et 16 % par des proches des personnes judiciairisées. Nous avons cette année ajouté la catégorie *Intervenant(e)s* afin de mieux refléter les demandes effectuées par divers intervenants d'autres organisations pour leur clientèle respective. 9% des demandes traitées durant l'année ont été faites par une personne de cette catégorie.

RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT

	2013-14	2012-13
Pers. incarcérées (condamnées)	134 (28.9 %)	159
Pers. incarcérées (prévention)	67 (14.4 %)	49
Personnes judiciairisées	118 (25.4 %)	113
Proches	74 (15.9 %)	68
Intervenant(es)	43 (9.3%)	n.d
Autre sanction pénale	6 (1.3 %)	4
Autre / Inconnu	22 (4.7 %)	46

Établissements visés

La répartition par établissements visés permet de constater que la majorité des dossiers traités concernait, cette année encore, l'Établissement de détention de Québec. Les demandes concernant cet établissement (hommes et femmes) représentent 70% des dossiers où un établissement de détention était visé par la demande.

Puisque notre organisme intervient à cet établissement par le biais de nos ateliers, il est normal que le nombre d'appels soit plus élevé pour cet établissement de détention.

Il importe de mentionner qu'avec la hausse du nombre de demandes reliées au casier judiciaire, la catégorie « *Aucun établissement* » est forcément élevée dans la répartition par établissements visés que l'on retrouve en annexe.

C'est l'établissement de Bordeaux qui arrive au deuxième rang des établissements visés, suivi de la Maison Tanguay (Femmes), de la prison de Sherbrooke et de la prison de Saint-Jérôme.

Nature des dossiers

Les dossiers ouverts se classent sous dix-sept (17) motifs⁵.

Les demandes en lien avec le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire occupent le premier rang des motifs de demandes reçues à notre service d'information téléphonique cette année encore. 28 % des demandes reçues concernaient ces deux motifs.

⁵ : Voir la description des motifs à l'annexe 1

CATÉGORIES DES DOSSIERS (principales demandes)

	2013-14	2012-13
Casier judiciaire (Suspension / Waiver)	68 (14.7 %)	n.d.*
Casier judiciaire	61 (13.1 %)	125*
Référence ressources externes	51 (11.0 %)	18
Prog. Remise en liberté / Libération	45 (9.7 %)	35
Justice	44 (9.5 %)	30
Soins de santé	39 (8.4 %)	51
Contacts avec l'extérieur	32 (6.9 %)	31
Effets personnels / Cantine	29 (6.3 %)	25

* : Le motif *Casier judiciaire / Pardon* a été scindé en deux motifs distincts en 2013-14, soit *Casier judiciaire (Suspension / Waiver)* et *Casier judiciaire*.

Détention

Programmes de remise en liberté / Libération

Parmi les sujets touchant spécifiquement la détention, on remarque que les demandes d'information en regard des programmes de remise en liberté (permission de sortir et libération conditionnelle) arrivent au premier rang cette année, représentant 21% des demandes concernant spécifiquement la détention et 9,7% de l'ensemble des demandes.

Bon nombre de personnes nous contactent afin d'obtenir des informations concernant leur admissibilité ou non à ces programmes et pour dénoncer les retards dans leur évaluation, retardant ainsi leur possibilité de réinsertion sociale.

Soins de santé

Les problèmes relatifs aux soins de santé en milieu carcéral ont encore majoritairement trait aux modifications ou interruptions de la médication prise par les personnes incarcérées et les longs délais pour rencontrer le médecin de l'établissement de détention.

Nous réitérons cette année encore notre position selon laquelle les soins de santé doivent être totalement indépendants du système carcéral. Si une personne commet un manquement disciplinaire, il va de soi qu'une sanction disciplinaire s'impose. Néanmoins, la modification d'une médication ne devrait jamais servir de sanction comme il semble que ce soit le cas actuellement, selon les nombreux témoignages que nous recevons depuis plusieurs années.

Les demandes en lien avec les soins de santé occupent cette année le deuxième rang des demandes concernant spécifiquement la détention, soit 18%.

Contacts avec l'extérieur

On observe cette année encore que de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à contacter leurs proches ou des instances extérieures par téléphone. Les demandes sous le motif *Contacts avec l'extérieur* représentent 14,6% des dossiers relatifs à la détention en 2013-2014.

Nous avons soulevé dans notre dernier rapport d'activités de juin 2013 la problématique causée par le système téléphonique *Débitel*, en place dans les centres de détention du Québec, qui oblige les personnes incarcérées à faire des appels téléphoniques – locaux ou interurbains – seulement à frais virés. En raison de ce système, il est impossible pour une personne incarcérée de communiquer avec des personnes utilisant un téléphone mobile, de rejoindre des organismes qui disposent d'un système automatisé de réponse ou encore de composer les numéros de type 1-800.

Cette problématique a aussi été dénoncée par le Protecteur du citoyen dans son rapport annuel paru à l'automne 2013 et dans lequel on fait mention d'une révision du système par le ministère de la Sécurité publique.

Nous avons donc contacté le Protecteur du citoyen afin de partager notre inquiétude et nos observations à ce sujet ainsi que pour clarifier la révision du système dont il est fait mention.

À l'heure actuelle, un nouveau système téléphonique serait graduellement en implantation au sein des divers établissements de détention. Ce nouveau système permettrait aux personnes incarcérées de rejoindre les personnes disposant d'un téléphone mobile ou encore un système automatisé de réponse.

Casier judiciaire et suspension

Les demandes en lien avec le casier judiciaire et la suspension du casier judiciaire (pardon) représentent la majorité des appels reçus au service d'information téléphonique cette année, dans une proportion de 28 %.

Bon nombre de personnes nous contactent afin de mieux comprendre le processus de demande de suspension du casier judiciaire et afin de vérifier leur admissibilité.

Nos intervenants reçoivent beaucoup de questions en regard des répercussions que peut avoir leur casier judiciaire en matière de déplacement transfrontalier, plus particulièrement aux États-Unis. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé d'ajouter un volet « Waiver » à notre nouveau programme d'accompagnement au pardon.

Processus judiciaire / Justice

Bien qu'il nous soit possible d'informer les personnes qui nous contactent au sujet des principales étapes du système judiciaire, nous ne traitons pas les dossiers d'ordre judiciaire et n'offrons pas de conseil juridique.

Dans les cas où l'information demandée dépasse le fonctionnement général du système judiciaire ou la détermination de la peine, nous dirigeons les personnes à leur avocat, au Barreau du Québec ou encore au Centre de Justice de proximité, selon le dossier.



3. Détention

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Les intervenants de l'organisme rencontrent les personnes incarcérées à l'occasion d'ateliers dans divers secteurs de l'Établissement de détention de Québec. Ces ateliers permettent évidemment de présenter l'organisme, mais surtout de discuter, dans une approche d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits, des principaux droits et obligations en milieu carcéral et d'identifier les situations problématiques vécues et les moyens légaux pour les résoudre. Le contenu des ateliers est ajusté en fonction des questions et problématiques soulevées par les personnes détenues. Aussi, ces rencontres nous permettent d'être bien au fait des principaux problèmes rencontrés et des besoins de la clientèle correctionnelle.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès aux lois, règlements et politiques concernant les personnes incarcérées dans un établissement correctionnel au Québec.
 - Informer les personnes incarcérées des lois, règlements et politiques régissant le milieu carcéral;
 - Distribuer de l'information écrite et vulgarisée sur les lois, règlements et politiques concernant le système correctionnel du Québec;
 - Encourager la prise en charge et la responsabilisation collective en favorisant l'utilisation de démarches appropriées à la résolution des problèmes rencontrés.

Objectif 2013-2014 :

- Réaliser cinq (5) ateliers de groupe en défense de droits auprès de la clientèle de l'Établissement de détention de Québec;

RÉALISATIONS 2013-2014

Ateliers en détention

Alter Justice a réalisé cinq (5) ateliers à l'Établissement de détention de Québec durant l'année. Ces rencontres ont permis de rejoindre 53 personnes incarcérées cette année.

Nos ateliers visent à informer les personnes incarcérées de leurs droits et obligations en milieu carcéral afin de les aider à comprendre le fonctionnement du système correctionnel du Québec, de les habiliter à agir pour faire valoir leurs droits et à favoriser la prise en charge des situations problématiques qu'elles peuvent rencontrer.

Nous avons observé lors de nos derniers ateliers un intérêt marqué des personnes incarcérées à obtenir de l'information en regard des répercussions du casier judiciaire et de l'admissibilité à la demande de suspension du casier judiciaire.

Alter Justice distribue lors des ateliers un guide d'information qui vulgarise le fonctionnement du système carcéral et qui présente les droits, obligations et recours de personnes incarcérées. Il permet d'informer et de sensibiliser les personnes sur les moyens d'agir pour régler les situations problématiques qu'elles peuvent rencontrer durant leur détention.

En raison des contraintes de sécurité, le nombre de participants aux rencontres est limité. C'est pourquoi nous remettons davantage d'exemplaires de ce guide aux personnes présentes afin qu'elles les distribuent dans leur secteur respectif. 125 exemplaires ont été distribués lors de nos ateliers à l'EDQ.

Aussi, une entente avec l'Établissement de détention de Montréal permet que notre guide soit aussi distribué à cet établissement, et ce, sans frais pour l'organisme puisque l'impression des guides est assurée par l'établissement. Environ 500 guides sont normalement distribués à cet établissement.



4. Réinsertion

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme englobe l'ensemble de nos activités d'information et de soutien aux personnes judiciarisées et à leurs proches dans leurs démarches de réinsertion sociale, dont le service d'aide et d'accompagnement au pardon et les ateliers d'éducation populaire sur le casier judiciaire.

Les actions de ce programme permettent d'offrir de l'information vulgarisée sur le casier judiciaire et ses répercussions, sur les étapes de la demande de réhabilitation ainsi que sur les droits et recours disponibles en cas de discrimination.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciarisées en leur offrant de l'information et du soutien dans leurs démarches entourant la demande de réhabilitation.
 - Favoriser l'accès à la demande de réhabilitation en accompagnant ou en informant les personnes judiciarisées dans leurs démarches;
 - Offrir de l'information vulgarisée sur le casier judiciaire;
 - Distribuer de l'information écrite et vulgarisée concernant le casier judiciaire et la demande de réhabilitation;
 - Favoriser la responsabilisation de la personne en la considérant apte à entreprendre les démarches visant la résolution des problèmes rencontrés en lui offrant du soutien, s'il y a lieu.

Objectif 2013-2014 :

- Assurer l'accès au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon;
- Réaliser des ateliers d'information et de sensibilisation sur le casier judiciaire et la demande de pardon et répondre aux demandes d'ateliers, s'il y a lieu;

RÉALISATIONS 2013-2014

L'accès au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire (pardon) a été maintenu tout au long de l'année.

Notre nouveau programme continue d'être de plus en plus populaire et de plus en plus d'organismes dirigent des citoyens vers notre organisme.

Alter Justice a déposé une demande de partenariat avec le Service de police de la Ville de Québec pour que ce dernier puisse informer les gens de nos services lorsqu'ils demandent de l'aide gratuite pour compléter leur dossier, tâche que ne peuvent effectuer les policiers.

Malgré le fait que l'entente reste à signer, des personnes nous sont déjà référées. À long terme, on peut prévoir que près de 400 personnes par année pourraient nous être référées, selon les discussions que nous avons eues avec l'agent attiré à la prise d'empreintes digitales pour la demande de suspension du casier judiciaire.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande de certaines personnes, nous avons élargi notre programme afin de pouvoir aider et accompagner les gens qui désirent

entreprendre les démarches de la *Demande de Waiver* pour l'entrée aux États-Unis.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE SUSPENSION DU CASIER JUDICIAIRE

Notre programme d'aide et d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire permet à toute personne qui le désire d'être accompagnée dans ses démarches de demande de suspension du casier judiciaire (pardon) ou de *demande de Waiver* pour les États-Unis. Nos intervenants accueillent les personnes judiciairisées afin de répondre à leurs questions, vérifier leur admissibilité, les guider dans les démarches à entreprendre, les aider à remplir leur formulaire et les accompagner durant le processus.

Dossiers traités en 2013-2014

Nos intervenants ont traité 95 dossiers au programme d'aide et d'accompagnement cette année. Au total, 69 personnes ont été accueillies en 2013-2014, en plus des 26 personnes dont le dossier était toujours actif en début d'année.

39 dossiers ont été fermés cette année. Les dossiers qui ne sont pas complétés au 31 mars demeurent actifs pour l'année à venir puisqu'ils nécessiteront d'autres rencontres lors des années suivantes.

DOSSIERS TRAITÉS EN 2013-2014

Dossiers ouverts en 2013-2014	69
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2013	26
Total des dossiers traités en 2013-2014	95
Dossiers fermés en 2013-2014	39
Dossiers en actifs au 31 mars 2014	56

Rencontres

Un total de 96 rencontres se sont tenues avec les gens en processus d'accompagnement en 2013-2014. Puisque le processus de demande de suspension du casier judiciaire est long [environ quatre (4) à quatorze (14) mois], on estime qu'il faudra environ quatre (4) à cinq (5) rencontres par personne pour compléter leur dossier. La durée moyenne des rencontres est d'environ 30 minutes. Depuis le lancement de notre programme en novembre 2011, 118 personnes ont été accompagnées par le biais de 172 rencontres.

PARDON

69 dossiers ouverts et
96 rencontres en 2013-14

Personnes rencontrées

La majorité des personnes qui ont fait appel à notre programme d'aide et d'accompagnement sont des hommes, dans une proportion de 82 %.

Motifs de fermeture

Les modifications apportées par le gouvernement fédéral au pardon⁶ ont toujours un impact sur les personnes judiciairisées. Encore beaucoup de gens qui désirent entreprendre une demande de suspension du casier judiciaire se voient dans l'impossibilité de le faire considérant que leur admissibilité a été repoussée de plusieurs années. Néanmoins, cinq (5) personnes ont complété toutes les démarches cette année et leur demande a pu être envoyée à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

MOTIFS DE FERMETURE DES DOSSIERS

Inadmissible au pardon	27	(69.2 %)
Dossier complété	5	(12.8 %)
Abandon des procédures	7	(17.9 %)

ATELIERS D'INFORMATION

L'organisme a présenté huit (8) ateliers d'informations et d'éducation populaire sur les répercussions du casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire durant l'année. Ces ateliers ont rassemblé au total 117 participants.

Ces rencontres sont toujours très appréciées, tant par les participants que par les intervenants des divers organismes rencontrés. Nous demandons aux personnes qui assistent à nos ateliers de compléter une fiche d'évaluation à la fin de chacune des rencontres. Globalement, les gens rencontrés

⁶ : Le gouvernement fédéral a fait passer l'admissibilité au pardon de 3 à 5 ans pour les personnes accusées par voie de procédure sommaire, et de 5 à 10 ans pour les personnes poursuivies par voie de mise en accusation. De plus, certains délits rendent désormais une personne inadmissible au pardon. Parallèlement, le gouvernement a adopté une seconde hausse des frais exigés pour le dépôt d'une demande de pardon. Il en coûte désormais 631 \$, en plus des frais exigés pour l'obtention de certains documents. Au total, une personne peut s'attendre à déboursier plus de 800 \$ pour demander la suspension de son casier judiciaire.

cette année se disent satisfaits à 99 % de notre atelier et 96 % des personnes considèrent que ce qu'ils y ont appris leur sera utile.

Nous remettons également aux participants intéressés un guide d'information qui vient compléter l'information transmise durant l'atelier. Alter Justice a également débuté la mise sur pied d'un atelier adapté pour les jeunes.



5. Dossiers

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce cinquième programme englobe principalement les dossiers collectifs, l'analyse politique, les actions de mobilisation sociale et autres initiatives menées par l'organisme en matière de défense collective des droits.

Par son expertise, l'organisme peut être appelé à témoigner des principaux problèmes soulevés par les personnes judiciairisées lors de rencontres auprès des instances concernées. L'organisme peut aussi intervenir dans certains dossiers collectifs et voir à réaliser des actions de mobilisation sociale sur divers enjeux en lien avec sa mission.

Afin d'être bien au fait des divers changements touchant l'incarcération et la justice, l'organisme assure le suivi et l'analyse des modifications législatives reliées à ces domaines.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Mener, encourager ou collaborer à des initiatives visant la prévention de la criminalité, les alternatives à la judiciarisation ou aux sanctions privatives de liberté, l'amélioration des conditions de détention et la réinsertion sociale.
 - Travailler au respect des droits des personnes judiciairisées;
 - Promouvoir une approche préventive à la criminalité ainsi que le développement d'alternatives à la judiciarisation et aux sanctions privatives de liberté;

- Collaborer ou appuyer les initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou visant les problématiques sous-jacentes à la criminalité;
- Assurer le suivi des diverses modifications législatives ou réglementaires entourant les domaines judiciaire, pénal et criminel et faire les représentations appropriées, s'il y a lieu.

Objectifs 2013-2014

- Poursuivre notre action de mobilisation sociale contre la discrimination reliée au casier judiciaire en matière d'assurances;
- Assurer le suivi de l'actualité par la mise à jour de la banque d'articles de presse et réagir au besoin;
- Réaliser une action de mobilisation sociale;
- Assurer le suivi et l'analyse de l'actualité et des modifications législatives et réglementaires entourant les domaines pénal et criminel et réagir, s'il y a lieu;
- Réaliser des rencontres ou des interventions auprès des divers représentants des instances visées par les dossiers traités par l'organisme, au besoin.

RÉALISATIONS 2013-2014

Interventions médiatiques

Alter Justice a accordé cinq (5) entrevues médiatiques au cours de l'année. Aussi, un article portant sur notre recherche de l'impact des médias sur l'opinion publique en matière de criminalité et de justice a été publié dans la revue *Porte ouverte*, publiée par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

Nous avons également aidé une chercheuse de l'émission *100 problèmes* dans sa recherche de personnes judiciarisées pour le tournage d'une émission à Québec, portant sur la réinsertion sociale, en publiant un avis de recherche sur nos outils Internet.

Action de mobilisation sociale

Alter Justice a poursuivi au cours de l'été son action de mobilisation portant sur la discrimination des personnes judiciarisées et de leurs proches en matière d'assurances.

Lancée le 1^{er} mai 2013, notre pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement québécois d'agir afin que les personnes ayant un casier judiciaire et leurs proches cessent d'être discriminées en matière d'assurances si cette discrimination n'est pas fondée sur une étude actuarielle, a recueilli 534 signatures.

Plus de 800 personnes ont visité notre « plate-forme web » élaborant l'analyse et la position de l'organisme à ce sujet.

Notre pétition a été déposée le 17 septembre 2013 à l'Assemblée nationale, et nous avons reçu une réponse du ministre Nicolas Marceau, responsable de ce dossier.

Parallèlement, nous avons peaufiné notre recherche sur le sujet et entendons poursuivre ce dossier, en collaboration avec d'autres organismes, au cours de la prochaine année.

Rencontre avec l'administration de l'EDQ

Les intervenants d'Alter Justice ont rencontré la direction de l'Établissement de détention de Québec au printemps 2014. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur divers enjeux et diverses problématiques soulevées lors de nos ateliers en détention et par le biais de notre service d'information téléphonique.

Autres rencontres

Notre équipe a rencontré le coordonnateur régional, Liaison avec la collectivité, des Services correctionnels du Canada ainsi que le responsable du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour les adultes du Centre d'éducation des adultes des Découvreurs.

Ces rencontres avaient pour objectif de présenter les actions de l'organisme afin de favoriser le référencement vers notre organisme par ces ressources.

Suivi des modifications législatives

Alter Justice effectue assidûment le suivi de l'actualité et des modifications législatives et réglementaires touchant les personnes judiciarisées, le système correctionnel et judiciaire. L'organisme analyse les différents projets de loi et de règlement afin de déterminer si une action particulière doit être menée, ou encore pour informer nos membres et la population à ces sujets par l'intermédiaire de nos outils d'information et de sensibilisation.

Alter Justice a aussi participé à la consultation publique du gouvernement fédéral portant sur la décriminalisation de la prostitution et a encouragé ses membres et sympathisants à faire valoir leur point de vue dans le cadre de cette consultation.



6. Sensibilisation & Recherche

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le milieu carcéral, le domaine judiciaire et la criminalité sont des sujets complexes et souvent méconnus du public. Notre organisme juge essentiel de renseigner la population sur ces sujets, de lui présenter des analyses aux modifications législatives et de la sensibiliser aux situations problématiques rencontrées par les personnes judiciarisées. Ce programme englobe l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation effectuées par l'organisme. De même, il vise à encourager la recherche sur ces sujets et à favoriser l'accès aux résultats de celles-ci par le biais de nos outils d'information et de sensibilisation. Cette recherche peut être menée par l'organisme, seul ou en collaboration avec d'autres personnes ou ressources.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Renseigner et sensibiliser la population aux enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale;
 - Présenter au public une image juste et réaliste de la criminalité, de l'incarcération, de la réinsertion sociale ainsi que du système judiciaire et correctionnel;
 - Sensibiliser la population aux conditions de vie des personnes incarcérées;
 - Sensibiliser la population aux problématiques entourant la judiciarisation des personnes et les impacts du casier judiciaire;
- Mener, encourager ou collaborer à la recherche sur tout sujet relié à la criminalité, la judiciarisation,

l'incarcération ou la réinsertion sociale et en favoriser l'accès.

- Encourager une meilleure compréhension des enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale par la recherche;
- Favoriser l'accès aux recherches en lien avec les domaines judiciaire, criminel et pénal.

Objectifs 2013-2014

- Maintenir le comité de rédaction afin d'assurer la parution de trois (3) bulletins;
- Assurer la mise à jour du site Internet, des médias sociaux et l'envoi du cyber bulletin;
- Maintenir la visibilité de l'organisme auprès des médias communautaires;
- Poursuivre le développement de nouveaux ateliers d'information ou de sensibilisation;
- Répondre aux demandes ponctuelles pour des rencontres de sensibilisation ou la tenue de kiosque d'information.

RÉALISATIONS 2013-2014

Le Bulletin

Le Comité de rédaction a assuré la parution de trois (3) Bulletins de liaison durant l'année. Le Bulletin permet d'informer et de sensibiliser la population sur divers enjeux entourant le système correctionnel, la criminalité et le milieu judiciaire en plus d'informer les lecteurs des actions de l'organisme.

Le Bulletin, dont la présentation et la mise en page ont été améliorées cette année, est tiré à 115 exemplaires qui sont lus en moyenne par deux personnes.⁷

Le Bulletin a traité des dossiers suivants cette année :

- La surpopulation carcérale;
- C-10, deux ans plus tard : conséquences et résultats;
- La prostitution.



Le nouveau bulletin d'Alter Justice

Le Bulletin d'été, qui présentait le bilan de l'année de l'organisme, a été remplacé par une communication simplifiée envoyée aux membres de l'organisme durant la période estivale. Cette décision fait suite à la réflexion qui avait été faite lors de la dernière assemblée générale, afin de réduire la tâche de travail dû au retour à deux employés seulement.

Unité 9 : de la fiction à la réalité

Bien que nous ne soyons pas intervenus dans les médias sociaux comme l'an dernier, nos fiches d'information et de sensibilisation portant sur le téléroman Unité 9 ont continué de susciter un intérêt marqué de la population.

Bien que nous ne pouvons connaître avec exactitude le nombre de personnes ayant consulté chacune des fiches, nous savons qu'il y a eu au moins 10 630 visiteurs qui sont entrés sur notre site à partir de l'une de ces fiches d'information durant l'année.

Ces fiches d'informations, disponibles dans une section spéciale de notre site Internet (www.alterjustice.org/u9), ont pour objectif de présenter la réalité sur le milieu carcéral, d'informer la population sur les droits et obligations des

⁷: Le nombre de lecteurs est basé sur la consultation des membres et abonnés réalisée en 2009.

personnes qui vivent la détention tout en les sensibilisant aux problématiques observées en regard du respect de leurs droits.

Présence Internet

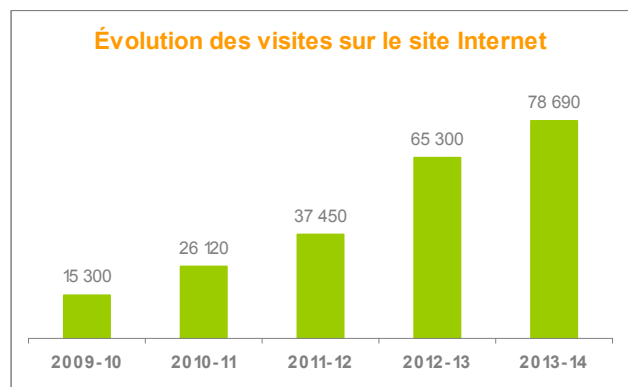
Alter Justice accorde une importance particulière à sa présence Internet puisque cela lui permet de rejoindre un vaste bassin de population qu'il serait impossible de rejoindre autrement en raison des limites financières et humaines de l'organisme. À l'ère du web 2.0, Internet et les médias sociaux offrent aux organismes à but non lucratif des outils abordables, modernes et très efficaces qui permettent d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population.

Site Internet

Outil d'information et de sensibilisation, notre site Internet permet à des milliers de personnes d'obtenir de l'information vulgarisée en regard du milieu correctionnel, du casier judiciaire, de la demande de suspension du casier judiciaire, de la criminalité et de tout autre sujet en lien avec la mission de l'organisme.

On retrouve sur le site Internet de l'organisme plusieurs dossiers et documents qui permettent à la population de mieux comprendre les enjeux entourant ces thèmes et les problématiques que nous observons.

On constate cette année encore une augmentation du nombre de visites de notre site Internet, qui a reçu 78 690 visites entre le 1^{er} avril et le 31 mars. Ceci représente une hausse de 21 % du nombre de visites par rapport à la dernière année.



Médias sociaux

Le nombre d'adeptes de notre page Facebook a connu une hausse importante encore une fois cette année. On comptait 291 adeptes au 31 mars 2014, soit 139 personnes de plus que l'année dernière. De son côté, notre fil Twitter comptait 103 abonnés (+31) au 31 mars 2013.

Alter Justice est intervenu cette année encore dans les médias sociaux afin de sensibiliser la population à deux enjeux en lien avec l'actualité :

- Statistiques | La peine de mort et l'homicide au Canada : dans le cadre de la journée internationale contre la peine de mort (min. 1 506 visites de notre page statistique sur le sujet sur notre site Internet);
- Statistiques | Hausse du coût de l'incarcération au Canada (min. de 294 visites de notre page statistique sur le sujet sur notre site Internet).

Cyber bulletin

Le cyber bulletin est envoyé périodiquement aux membres et sympathisants de l'organisme afin de les tenir informés des principales actions de l'organisme et des nouveautés du site Internet. Trois (3) cyber bulletins ont été envoyés durant l'année.

Développement de nouveaux ateliers d'information

Un bénévole d'Alter Justice a été mandaté pour élaborer un nouvel atelier d'information et de sensibilisation portant sur le populisme pénal. L'ébauche de l'atelier est terminée, mais sa présentation au C.A. a été mise sur la glace cette année en raison des dossiers prioritaires de l'organisme (dossier CCCVQ et déménagement).

Rencontres ponctuelles et kiosques d'information

Aussi, Alter Justice a tenu six (6) kiosques d'information cette année :

- Cinq (5) dans le cadre des caravanes des Découvreurs (établissements scolaires);
- Un (1) lors du Forum sur le Parvis.



7. Activités de représentation & Affiliations

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme Activités de représentation / Affiliations touche l'ensemble des relations de l'organisme avec ses divers partenaires du réseau communautaire. Les tâches et actions à effectuer varient en fonction du degré d'implication de l'organisme.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectif général :

- Engager et maintenir des relations avec divers groupes dont les préoccupations rejoignent celles de l'organisme.

Objectifs 2013-2014 :

- Assurer une participation active auprès du Centre communautaire centre-ville de Québec (CCCVQ)
 - Siéger au comité de gestion et réalisation de tâches connexes;
 - Achever l'implication dans le dossier du projet de démolition et reconstruction de la rallonge arrière du centre et donner les suites jugées appropriées selon la réalisation ou non du projet, incluant la possibilité du déménagement de l'organisme, s'il y a lieu.
- Assurer la représentation de l'organisme auprès des diverses ressources du réseau communautaire dont Alter Justice est membre, s'il y a lieu.

RÉALISATIONS 2013-2014

Retrait du Fonds de solidarité des groupes populaires

Tel que décidé lors de l'Assemblée générale de juin 2013, Alter Justice s'est retiré du Fonds de solidarité des groupes populaires.

Centre communautaire du centre-ville de Québec (CCCVQ)

Alter Justice assure une participation active au sein du conseil d'administration du *Centre communautaire du centre-ville de Québec*. L'organisme étant l'un des trois membres du CCCVQ, il fait partie du conseil d'administration du CCCVQ et doit en assumer la gestion.

Cette année encore, le dossier du CCCVQ a pris une place importante dans notre travail en raison du projet de réparations majeures et urgentes du Centre. En effet, la partie arrière du Centre (rallonge) se détache du bâtiment principal. En raison de l'état de vétusté et de l'urgence de la situation, il est nécessaire de démolir cette partie et de la reconstruire.

Considérant que notre demande de soutien financier n'a pas été retenue par le gouvernement fédéral, dans le cadre du programme du *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire*, il a été impossible de réaliser les travaux initialement prévus pour l'automne 2013, et ce, malgré le fait que de nombreuses démarches ont dû être faites pour rencontrer toutes les exigences des divers programmes de

financement (plans et devis d'architectes, avis d'ingénieurs, appels d'offres, demande de permis, soumissions, approbation d'emprunt hypothécaire, etc.).

Après de nombreuses tentatives infructueuses menées durant l'été et l'automne pour tenter de trouver les sommes manquantes pour permettre la réalisation des travaux, le trois groupes membres du CCCVQ ont dû se résoudre à mettre en vente l'immeuble du 570 rue du Roi et ainsi fermer le Centre communautaire du centre-ville de Québec après 50 ans d'existence dans le quartier Saint-Roch. Considérant l'ampleur de la situation, une rencontre spéciale regroupant des représentants des conseils d'administration a été organisée en janvier 2014 afin de favoriser les échanges entre les trois organismes et ainsi permettre une prise de décision éclairée dans nos conseils d'administration respectifs.

Les démarches de mise en vente de l'immeuble ont été réalisées au cours de l'hiver et du printemps 2014.

Dans le but d'assurer la poursuite de la « mission sociale » de l'immeuble, auparavant occupé d'ailleurs par la Plume rouge, l'ancêtre de Centraide Québec, le CCCVQ a dans un premier temps approché un groupe de ressources techniques (G.R.T.) afin de vérifier la faisabilité de céder l'immeuble à bas prix pour permettre le développement de logements sociaux. Malheureusement, l'état de l'immeuble aurait nécessité des sommes trop importantes pour permettre la réalisation de ce projet, compte tenu des exigences des programmes en place pour le logement social. Le CCCVQ a par conséquent contacté un courtier immobilier afin de mettre en vente le plus tôt possible l'immeuble. Une promesse d'achat a été acceptée au mois de mai 2014. En conséquence, le CCCVQ fermera ses portes officiellement le 7 juillet 2014.

En parallèle aux démarches entourant la vente, il a été nécessaire de voir au déménagement de l'organisme, tel que spécifié dans la section 1. *Régie Interne*.

Malgré la vente de l'immeuble, la corporation du CCCVQ sera maintenue jusqu'à nouvel ordre et une décision quant à son avenir sera prise au cours des prochaines années. En conséquence, l'implication d'Alter Justice devrait revenir à un niveau minimal au cours des mois suivant la conclusion de la vente.

Le dossier du CCCVQ aura donc nécessité cette année encore un nombre élevé de rencontres, compte tenu de la problématique. Alter Justice a participé à trente (30) rencontres du comité de gestion cette année.



Le Centre communautaire du centre-ville de Québec

Autres participations ponctuelles

Alter Justice a participé à quelques rencontres ponctuelles de représentation en 2013-2014, soit :

- Deux (2) assemblées générales du RÉPAC 03-12 de même qu'une rencontre concernant le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire;
- L'assemblée générale de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches;
- La conférence de presse de la Première ministre du Québec, Pauline Marois, annonçant les orientations gouvernementales en matière de solidarité;
- Une rencontre organisée par le Centre de service de justice réparatrice regroupant divers acteurs des milieux judiciaires et carcéraux pour la formation d'un comité d'implantation des rencontres détenus-victimes à Québec;
- Une conférence sur les enjeux du retour en communauté d'un détenu sous surveillance correctionnelle, Université Laval;

ANNEXE 1

SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE : DESCRIPTION DES MOTIFS DES DOSSIERS

1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins de santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux permissions de sortir, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline d'un établissement, les procédures encadrant le processus disciplinaire tel que le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

6- Gestion de sentence / Dossier correctionnel

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

8- Effets personnels / Cantine

Y sont inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles que ses proches et son avocat. Comprends les visites, le courrier et le téléphone.

10- Programmes d'activités & de réinsertion sociale

Tout dossier relatif au Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements et aux programmes d'activités dispensés par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socioculturelles, les loisirs, de même que la bibliothèque.

11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel jugés inadéquats.

12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment dirigées vers ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

13- Processus judiciaire / Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

14- Casier judiciaire

Y sont inclus tout dossier en lien avec le casier judiciaire, la discrimination en raison des antécédents judiciaires et les recours disponibles en la matière.

15- Casier judiciaire (Suspension)

Cette catégorie englobe les demandes d'information portant spécifiquement sur la suspension du casier judiciaire (pardon).

15- Référence ressources externes

Y sont inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure telle qu'une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

16- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées ci-haut.

ANNEXE 2

SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE : RÉPARTITION DES DOSSIERS OUVERTS (2013-2014)

[du 1 ^{er} avril au 31 mars]	Nombre	%
Total des demandes provenant d'un établissement carcéral	203	43.8 %
Répartition selon le sexe :		
Femmes	26	12.8 %
Hommes	177	87.2 %
Répartition selon la provenance :		
Établissement de détention de Québec (Hommes/Femmes)	156	76.8 %
Autres centres de détention (provinciaux)	42	20,7 %
Pénitenciers (fédéral)	5	2,5 %
Total des demandes provenant de l'extérieur	261	56.3 %
Total des dossiers ouverts	464	100.0 %

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES DOSSIERS (MOTIFS)		
Soins de santé	39	8.4%
Transfert / Lieu d'incarcération	27	5,8 %
Programmes de remise en liberté / Libération	45	9,7 %
Discipline / Mesures de sécurité	9	1,9 %
Régime de vie / Classement	3	0.6 %
Gestion de sentence	5	1.1 %
Conditions d'hébergement / Services	13	2,8 %
Effets personnels / Cantine	29	6,3 %
Contacts avec l'extérieur	32	6,9 %
Programmes d'activités et de réinsertion sociale	5	1,1 %
Attitude / Sévices de la part du personnel	11	2,4 %
Système de traitement des plaintes	1	0,2 %
Processus judiciaire / Justice	44	9,5 %
Casier judiciaire	61	13,1 %
Casier judiciaire (Suspension / Waiver)	68	14,7 %
Référence ressources externes	51	11,0 %
Autre	21	4,5 %
Total	464	100.0 %

	Nombre	%
RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENTS VISÉS		
Amos	1	0,2 %
Baie-Comeau	1	0,2 %
Bordeaux	13	2,8 %
Chicoutimi	0	0,0 %
Hull	1	0,2 %
New Carlisle	0	0,0 %
Percé	0	0,0 %
Québec (Hommes)	139	30,0 %
Québec (Femmes)	21	4,5 %
Rimouski	1	0,2 %
Rivière-des-Prairies	3	0,6 %
Roberval	0	0,0 %
Saint-Jérôme	6	1,3 %
Sept-Îles	4	0,9 %
Sherbrooke	8	1,7 %
Sorel	1	0,2 %
Tanguay	9	1,9 %
Trois-Rivières	7	1,5 %
Fédéral	13	2,8 %
Autre Province	2	0,4 %
Aucun établissement / Inconnu	234	50,4 %
Total	464	100,0 %

Note : La répartition par établissements visés fait référence à l'établissement correctionnel concerné par la demande, que l'appelant se situe dans un établissement de détention ou à l'extérieur d'un établissement correctionnel. Les demandes qui concernent le fonctionnement général du système carcéral sans lien avec un établissement précis ou qui concernent un sujet autre que la détention (par exemple le casier judiciaire) entrent dans la catégorie *Aucun établissement / Inconnu*.

RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT		
Personnes incarcérées (condamnées)	134	28,9 %
Personnes incarcérées (prévention)	67	14,4 %
Personnes judiciairisées	118	25,4 %
Proches	74	15,9 %
Autre sanction pénale	6	1,3 %
Intervenant(e)s*	43	9,3 %
Autre / Inconnu	22	4,7 %
Total	439	100,0 %

* Cette catégorie a été ajoutée cette année. Les intervenants étaient auparavant comptabilisés dans la catégorie *Autre / Inconnu*.

ANNEXE 3

ÂIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE PARDON RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS (2013 - 2014)

[du 1^{er} avril au 31 mars]

DOSSIERS TRAITÉS EN 2012 / 2013 AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE PARDON

Dossiers traités		Dossiers fermés 2013 / 2014	Dossiers en suspens au 31 mars 2014
Dossiers ouverts 2013 / 2014	Dossiers en suspens au 31 mars 2013		
69	26	39	56
95			

RENCONTRES RÉALISÉES EN 2013-2014

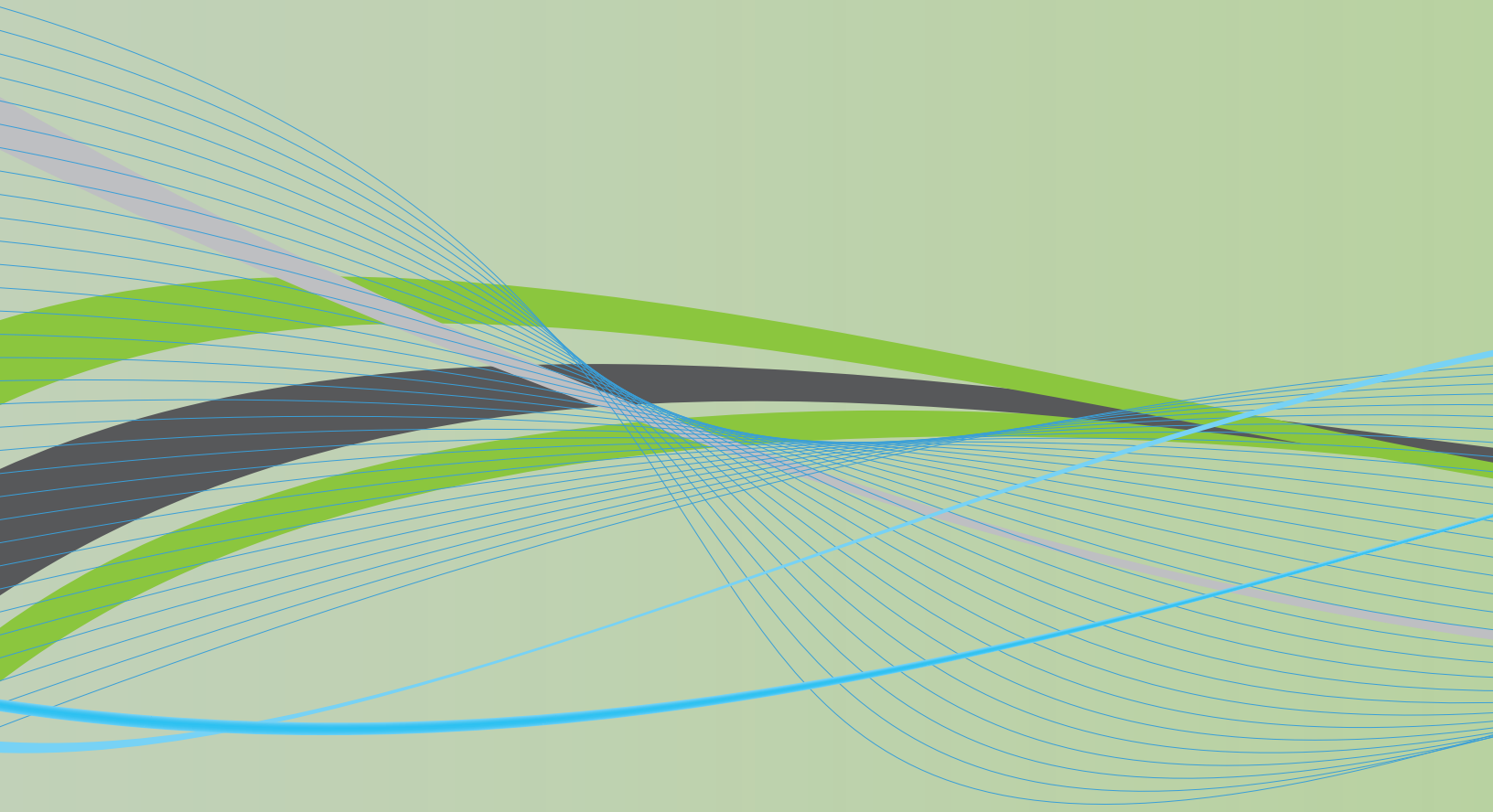
NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES	95
NOMBRE DE RENCONTRES RÉALISÉES	96
NOMBRE MOYEN DE RENCONTRES PAR PERSONNE	1

CUMULATIF AU 31 MARS 2014

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES	118
NOMBRE DE RENCONTRES RÉALISÉES	172
NOMBRE MOYEN DE RENCONTRES PAR PERSONNE	1.5
DURÉE MOYENNE DES RENCONTRES	31 MINUTES

CLIENTÈLE – RÉPARTITION SELON LE SEXE

FEMMES	17	17.9 %
HOMMES	78	82.1 %



Alter Justice

275, rue du Parvis, bureau 203
Québec (Québec) G1K 6G7

418 522-4343

info@alterjustice.org

www.alterjustice.org